



Ville de Le Palais sur Vienne

Conseil Municipal du 14 mars 2023

Le 14 mars deux mille vingt-trois,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2023

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON - Mme Valérie GILLET - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - M. Abdelaâziz FACIL - Mme Valérie CHATENET - Mme Gaëlle BEAUNE - Mme Nathalie PEROLEs - Mme Claire LASPERAS - M. Sylvain BONGRAND - M. Damien PETIT - M. Denis LIMOUSIN - M. Christophe MAURY - M. Laurent COLONNA - Mme Géraldine BELEZY

Représentés : M. Christophe BARBE par M. Thierry LORCIN, M. Saïd FETTAHI par Mme Valérie GILLET, Mme Laetitia COTARD par M. Ludovic GERAUDIE, M. Grégory BOUCHEREAU par M. Damien PETIT, Mme Pauline MARANDE par Mme Nathalie PEROLEs, Mme Nadine PECHUZAL par M. Denis LIMOUSIN

Excusés : M. Lucien COURTIAUD

Monsieur Damien PETIT a été élu secrétaire de séance

Délibération 23/2023 Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Monsieur le Maire

Je vous remercie de votre présence ce soir, vous savez que notre conseil était initialement prévu la semaine dernière mais j'ai pris la décision de fermer les services municipaux en soutien au mouvement social qui s'érige contre la réforme des retraites. Je n'imaginai donc pas tenir le conseil dans la foulée. J'espère que vous comprenez ce qui nous a poussé à prendre cette décision. Le débat est encore en cours au parlement et tout risque de passer en force sans que le gouvernement ne daigne écouter l'opposition d'une grande partie de la population. Ce qui m'inquiète, c'est que quand on fait une loi à contre-courant, qu'elle est fondée sur des contre-vérités puisqu'elle vise à faire des économies mais à stabiliser le système des retraites, des économies obligatoires parce que l'Etat depuis des années se prive de recettes en supprimant des impôts et se prive encore plus de recettes en n'allant pas chercher l'argent où il est, c'est à dire dans la poche de ceux qui font des maxi profits. On a des catégories supérieures qui s'enrichissent toujours plus alors que les classes moyennes et populaires subissent de plein fouet l'inflation. On peut considérer que la grande partie des français s'appauvrit. Dans ce pays, il y a de l'argent mais on ne va pas le chercher là où il faut. On va toujours taper sur les mêmes et donc j'ai considéré en accord avec nombre d'entre vous qu'il fallait soutenir le mouvement en cours et donc c'est pour cette raison que nous nous retrouvons ce soir.

Je voudrais avoir aussi une pensée pour un personnage de l'histoire qui nous a quitté récemment : Robert Hebras, dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane. Vous savez que nous avons quelques liens particuliers avec lui puisque notre commune jumelée en Allemagne l'avait invité il y a quelques années avec une délégation de palaisiens à voir une comédie musicale qui retraçait l'histoire de ce drame de la guerre qui a touché des populations civiles. C'était un pari de l'amener sur place avec le Maire d'Oradour. Il a accepté que l'horreur de ce moment puisse être traduite via un spectacle musical. Finalement, la doctrine de Robert

Hebras était de faire en sorte qu'on n'oublie jamais pour que la vie puisse reprendre. Il a fait en sorte que ce spectacle soit joué à Oradour. Cela a été fait, c'était la comédie Melle Marie. Il y eu beaucoup de monde et on était invités en tant que communes jumelles qui ont aidé à la réalisation du spectacle. C'était un pari réussi. Personnellement, j'avais du mal à imaginer qu'il pourrait se prêter à ce jeu-là et c'était sans doute un signe de sa grandeur d'âme. La commune était représentée à ses obsèques évidemment mais pour marquer le respect que tout le territoire doit avoir envers ce grand homme, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

Minute de silence.

Sur le conseil, un ordre du jour court mais avec peut-être des échanges longs. Je ne vais pas présenter les orientations budgétaires puisque je laisserai la parole à mon adjoint aux finances. Sachez quand même que dans les grandes lignes, le contexte est extrêmement difficile en termes de conjoncture économique ce qui a un impact significatif sur nos finances, et que nous serons amenés à prendre un certain nombre de décisions. Sachez que l'inflation qui va être appliquée aux bases communales sera suffisamment importante pour que nous fassions le choix de ne pas augmenter les impôts sur 2023. Nous avons quand même des capacités d'investissement assez importantes qui vont nous permettre de continuer un certain nombre de projets que nous avons lancés et promis comme les toilettes de l'école JF, des travaux dans nos gymnases ; Maison Rouge, il nous faut absolument que nous consolidions les fondations et nous allons faire également un geste pour que la section de Handball ait enfin un club-house. Sur Marcheyssoix, nous allons avoir de gros travaux sur les toitures qui sont très abîmées ; je pense aussi au dojo où il y a des fuites importantes donc nous allons avoir une action dès cette année pour régler ces désordres. Puis nous allons continuer nos efforts sur l'éclairage public, en particulier Cocteau et Giraudoux afin de faire des économies. Vous avez vu que ce que nous avons voté l'an dernier porte ses fruits puisque les éclairages publics sur les axes principaux de la commune sont en cours et nous pensons faire un certain nombre d'économies grâce à ces investissements. Autre chose d'essentiel, nous allons travailler la signalétique de la commune car elle est obsolète, les gens ont du mal à se repérer. Nous allons faire en sorte d'investir pour se mettre à jour.

Enfin, n'oubliez qu'à partir de ce week-end, nous lançons le 2^{ème} Printemps de la culture avec des animations tout au long de la semaine. Cette année, nous avons un fil rouge et nous prenons le pari d'amener la culture au sein des quartiers et au sein du quartier des Acacias car il y a des publics empêchés par le contrôle social ou le fait de ne pas se sentir à l'aise ou à sa place pour aller en centre-ville ou aux manifestations que nous organisons. Là, nous faisons en sorte d'aller au cœur du quartier pour amener la culture auprès de ces populations. On espère tous que cela va fonctionner. Je tiens par anticipation à remercier tous les élus et services mobilisés pour l'organisation de cette semaine. Je ne doute pas que vous soyez nombreux à chaque événement organisé la semaine prochaine.

1/ Décision n° 18/2023 - Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la passation d'un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux

Il est décidé d'attribuer le marché suivant :

Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la passation d'un marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux

Au Bureau d'Etudes SOCONER sis 03 allées Jules Guesde à TOULOUSE (31000) pour un montant de 10 500,00 euros H.T.

2/ Décision n° 19/2023 - Demande de subventions à l'Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2023 - Halle des sports Paul MARCHESSOIX – Rénovation de la toiture et des faux-plafonds amiantés du dojo et des vestiaires sanitaires

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne, décide de solliciter, pour le projet de rénovation de la toiture et des faux-plafonds amiantés du dojo et des vestiaires sanitaires de la halle des sports Paul MARCHESSOIX, la subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2023.

3/ Décision n° 20/2023 - Demande de subventions à l'Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2023 - Gymnase de Maison Rouge – Consolidation des fondations et construction d'une salle d'activités

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne, décide de solliciter, pour le projet de consolidation des fondations et de construction d'une salle d'activités au gymnase de Maison Rouge, la subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2023.

4/ Décision n° 21/2023 - Demande de subventions à l'Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2023 - Centre culturel Espace Jean FERRAT – Remplacement du Système de Sécurité Incendie

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne, décide de solliciter, pour le projet de remplacement du Système de Sécurité Incendie au Centre culturel Espace Jean FERRAT, la subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2023.

5/ Décision n° 22/2023 - Décision d'ester en justice - Recours en référé suspension à la suite de la préemption de la maison située 8 rue Pierre et Marie Curie cadastrée AP24

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne, décide qu'il sera procédé à la défense de la Commune du Palais-Sur-Vienne, dans l'action intentée par Monsieur NENERT devant le Tribunal administratif de Limoges, pour l'annulation de la décision de préemption, par le cabinet THOME-HEITZMANN – cabinet d'avocats – situé au Parc d'Affaires Oberthur, 1 Rue Raoul Pochon 35 000 RENNES.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 appelle des observations.

Denis Limousin :

2 précisions qui concernent la motion d'urgence votée pour le POLT. La 1^{ère}, comme nous l'avions souhaité et acté, nous avons travaillé avec C. Barbe sur une amélioration de cette motion en mettant en valeur le fait que les circulations avaient nettement disparu sur cet axe et que la circulation en période hivernale engendrait le fait qu'on ne pouvait racler le givre sur les caténaires. Je me permets de vous lire si vous ne l'avez pas lu l'article que cela reprend sur cette motion « on déplore l'abandon généralisé des circulations voyageurs et fret sur l'axe POLT qui, notamment en période hivernale, favorise le givre entraînant la suppression programmée des trains. On demande à l'Etat de mettre en place une politique volontariste en termes de dessertes et à SNCF réseau d'engager les moyens nécessaires (matériels et humains) pour répondre convenablement aux besoins légitimes de notre population comme par le passé ». Cela correspond tout à fait à ce qu'on avait acté ensemble lors du dernier conseil municipal. 2^{ème} remarque : il y a une coquille involontaire sur une de mes interventions sur cette même question. J'avais rappelé en partie le nombre de trains de nuit qui avaient disparu, j'avais ciblé différentes destinations, la liste n'était pas exhaustive. En revanche, j'avais mentionné la destination Carmaux et sur le compte-rendu, il est mentionné Cabourg. Ce n'est pas tellement dans notre territoire. Juste qu'on puisse rectifier cette destination.

Le PV est adopté à l'unanimité avec les modifications apportées.

Délibération 23/2023 Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Fabien Husson :

Une présentation sous forme de PPT. Avec au sommaire le contexte économique et financier, qui est fortement dégradé avec un taux d'inflation qui est en hausse considérable en 2022 et avec un point de hausse relativement important prévu sur 2023 ce qui, contextuellement, le replace avec une progression du produit intérieur brut en hausse de 6.7% mais cela ne compense pas complètement ces 2 taux d'inflation en augmentation. 5.4 % en 2022, c'était 1.6% en 2020 et donc 2023 à 4.3%.

Tout cela s'accompagne de l'accroissement des coûts de l'énergie. On avait eu dès le début de l'année dernière des alertes et toute l'année 2022 a été dans ce sens-là. Une hausse des intérêts court terme et long terme ce qui a un impact sur les finances de la commune ; un déficit public à 6.4% en légère baisse et une dette publique à hauteur de 114% du PIB en 2022 en sachant que la dette des CT est stable. On peut être qualifiés de bons élèves avec 10% de la dette publique.

En ce qui concerne la loi finances 2023, des mesures ont été prises pour compenser en partie les problématiques associées aux dépenses énergétiques avec un filet de sécurité qui a été mis en place en 2022 et qui a été élargi en 2023 de telle sorte qu'il soit plus accessible à l'ensemble des collectivités. Nous en bénéficions au Palais, nous avons d'ailleurs eu un acompte dès 2022. L'abaissement des seuils de perte d'épargne brute de 25 à 15% nous y a aidé. En 2022, le budget prévisionnel pour l'Etat était de 430 M€ pour ce filet sur les dépenses énergétiques. Il a été poussé à 1.5 Milliard sur 2023. Pour ce qui est de l'amortisseur électricité, il concerne seulement les CT qui paient leur électricité + de 180 € au MWh et dans ce cas-là, il y a une prise en charge de l'Etat de 50% des surcoûts jusqu'à un prix plafond de 500 €. Le versement se fait directement de l'Etat aux fournisseurs et le paiement pas les CT est fait de la différence. Et ensuite, l'Etat a créé un fonds vert qui est destiné à financer les investissements dans le cadre de la transition écologique avec une enveloppe de 2 Milliards d'€ qui peut intégrer des travaux de rénovation

énergétique. Cela s'accompagne d'un prêt vert de la banque des territoires d'un milliard d'€ environ. En ce qui concerne les dotations, on constate une évolution à la hausse de la DGF à hauteur de 320 M€, de telle sorte que le montant soit au moins équivalent voire augmenté. Cela nous permet de conserver une DGF stable.

Sur la situation financière de la commune, il existe des ratios qui analysent globalement les performances de la commune et qui nous permettent de situer la commune dans l'environnement similaire à la sienne. Ces ratios donnent une image de la commune en termes d'économies. Parmi les ratios satisfaisants, on peut citer les dépenses par habitant à hauteur de 904 €, niveau satisfaisant puisque la moyenne de la strate est de 921 €. La dette par habitant reste aussi satisfaisante avec 408 € sachant que la moyenne est à 796 €. Nous sommes donc une commune qui est relativement peu endettée. Certains ratios sont moins favorables. Les recettes par habitant à hauteur de 994 € alors que la moyenne est à 1 158 €, et ce, avec le filet de sécurité. On le sait, nous avons peu de recettes de fonctionnement, et donc on voit l'impact. On a un effort d'équipement par habitant de 112€. Ce ratio est insatisfaisant, eut égard à la comparaison qu'on peut en faire avec les communes de notre strate puisqu'elles investissent 298 € par habitant. Cela peut paraître faible mais il faut rappeler que sur les années précédentes, on était sur des seuils encore plus bas, autour de 70 € en 2021. On voit une progression et c'est la politique volontariste autour de l'investissement qui peut être mis en valeur. On partait de bas, on augmente. L'enveloppe de DGF par habitant est à hauteur de 90 €. On est sur un volume insatisfaisant et nous avons un produit fiscal à hauteur de 514 € pour 517 € pour la moyenne de notre strate. Pour résumer, on a, à l'évidence un manque de recettes et même si la commune moins que la moyenne, on a quand même connu une augmentation de 61% sur 2022. C'est le message qu'il faut retenir. On l'a voté et on l'a appliqué. Les investissements ont connu une forte augmentation et on a une poursuite de cet effort en 2023.

Sur la situation financière de la commune toujours, on peut parler de la solvabilité budgétaire. Pour la commune, on est sur un taux d'épargne brute de 11% ; sans le filet de sécurité on serait certainement à une hauteur de 9% ce qui est plus difficile. Ce ratio reste convenable. On est sur un taux d'endettement à 0.41 % et une capacité de désendettement sur 3,6 années. On est sur une situation très saine ce qui nous laisse de la marge de manœuvre pour potentiellement réaliser de nouveaux emprunts. Au niveau des marges de manœuvre, on a un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal plutôt bas, on a des marges modérées et on n'a pas de capacité d'augmentation importante. Les taux sont relativement élevés et nous avons assez peu de marge sur la recette foncière. Les marges d'autofinancement courant sont à hauteur de 1.28 et le taux d'incompressibilité des charges fixes est à 0.61, d'où des marges assez modérées. On revient toujours à l'interaction avec les recettes qui sont associées.

Sur les dépenses de fonctionnement, entre 2021 et 2022, elles sont en hausse de 14.23%. Il existe différentes raisons qui expliquent cette augmentation importante. La 1^{ère} évidemment étant l'impact de la hausse des dépenses d'énergie, 36% pour l'électricité et 129% pour le gaz. On est sur des augmentations de la CT s'est prise de plein fouet ; la hausse des consommables et du carburant sur le 011. En ce qui concerne les charges de personnel, on a une augmentation de 11% par rapport à 2021. Il faut rappeler que nous avons voté le Rifseep et qu'il s'est appliqué à partir du 1^{er} juillet 2022. De plus le gouvernement a mis en place une augmentation du point d'indice, également sur juillet 2022. Ce n'était pas prévu dans notre budget initial. Nous avons été aidés par l'Etat mais cela reste une augmentation pour notre ville en dépenses.

Parmi les autres dépenses, on a une hausse des charges de gestion, une baisse des frais financiers, ainsi que des prélèvements SRU et pollution domestique. Les autres dépenses sont à la marge.

Les recettes, même si elles ont une augmentation moindre que les dépenses mais subissent une augmentation tout de même. A commencer par une hausse sur les produits des services et domaines, avec une hausse due principalement au remboursement de LM sur le matériel mis à disposition, et une évolution des recettes municipales à hauteur de 15%. On a une augmentation au niveau des impôts et taxes, avec une DSC en augmentation car versée pour 2 exercices sur une même année. C'est une augmentation un peu artificielle de cette recette. On espère qu'en 2023, on touchera 2023 et qu'il ne faudra pas attendre 2024 pour toucher 2023.

La hausse de 3 % des bases fiscales par rapport à 2021 a été liée à l'inflation et à l'augmentation naturelle des bases qui s'est faite par le fait. Il va y avoir une nouvelle augmentation des bases fiscales, cela a un impact sur les recettes fiscales pour ce qui est de la taxe foncière donc, indépendamment du taux de fiscalité, nous avons une augmentation de ces recettes associées.

En termes de dotations de subventions et de participation, le chapitre 74, on a reçu le premier acompte du filet de sécurité sur l'exercice 2022 puisque l'on a pu faire cette demande d'acompte (cela nous a aidé pour le résultat d'exercice pour 2022).

On a eu un remboursement de l'ASP, qui gère les recettes associées à la cantine à 1 Euro. Pour rappel, nous avons voté la cantine à 1 Euro : pour tout repas vendu à 1 Euro et moins à nos usagers, on a un versement de l'ASP de 3 Euros par repas. Donc ces recettes sont estimées à 30 000 € pour la période Septembre à Décembre 2022.

On a une hausse des contributeurs CAF et MSA pour l'ALSH. Parmi les autres recettes, on a une hausse des produits domaines suite à la reprise des activités économiques globales, 2020 et 2021 étant au point mort en termes d'activités.

Une baisse de remboursement des arrêts maladie, ce qui est une bonne nouvelle, c'est une baisse en recettes, mais positif d'un point de vue humain et donc une augmentation au chapitre 77 grâce à nos cessions (37000 Euros), au don exceptionnel du CKC, qui est une association qui a été dissoute et qui nous a désigné comme attributaire des fonds restants à hauteur de 11 985 Euros.

En termes d'investissement, pour les dépenses, nous avons connu une hausse assez importante entre 2021 et 2022 (37.97 %) avec un montant des opérations à hauteur de 680 556 Euros. Il est important d'insister sur cette hausse sur la vie de la commune puisque les 300 000 Euros qui ont été investis permettent justement de retrouver certaines latitudes pour les services d'une part, pour travailler en termes d'investissement mais aussi pour permettre de répondre aux enjeux de notre programme et de la volonté que nous avons de moderniser et d'évoluer dans nos bâtiments et dans nos biens publics.

Un petit point sur le remboursement du capital des emprunts, on est à la hauteur cette année de 411 308 €. En termes de recettes, on a une augmentation de celles-ci en conséquence, puisque l'on passe de 792 000 € à 1 000 070 € soit 35 % d'augmentation. Ces recettes trouvent leurs sources dans le chapitre 10 avec la taxe d'aménagement pour 46 686 €, la FCTVA à 39 765 €, pour rappel, elle est perçue à année décalée N+1 : tout ce que l'on a investi en 2022 va se retrouver en FCTVA pour 2023, ce qui nous permettra d'avoir un regain en termes de financement par cette FCTVA pour 2023. Et donc, on a fait appel à l'excédent capitalisé à hauteur de 639 181 €.

Par ailleurs, nous avons perçu 84 788 € de subventions sur les différentes opérations et nous avons des opérations d'ordre qui permettent d'équilibrer, avec des amortissements à écriture de cessions, à hauteur de 259 154 Euros. L'essentiel des recettes provient très clairement de l'excédent de fonctionnement puisque l'on est à 640 000 € pour 1 000 070 € de recettes. Donc en synthèse, entre 2021 et 2022, nous avons une évolution des dépenses à la hausse : 14,23 % en fonctionnement et 37,97 % en investissement mais également en recettes : 8,6 % de fonctionnement et 35,06 % d'investissement. La différence est malgré tout négative dans le sens où on a une évolution des dépenses qui est légèrement supérieure aux recettes, contextuellement parlant, on le doit au contexte économique qui nous a handicapé en termes de dépenses surtout. Ça ne vient pas spécifiquement des recettes qui ont progressé. La problématique que ça impose, c'est que les marges de manœuvre se réduisent d'autant pour mener à bien la politique d'investissement. Cela veut dire qu'il faut faire des choix et orienter nos investissements de la manière la plus efficace possible et regrouper autant que faire se peut les investissements pour pouvoir bénéficier de subventions maximisées.

Un petit mot sur les restes à réaliser : donc nous avons, en restes à réaliser 698 152 € de dépenses et 445 136 € de recettes donc ce qui nous donne un écart négatif de -253 015 €, ce qui correspond à un besoin de financement sur les restes à réaliser à minima.

Focus sur la dette de la commune : donc nous avons un taux d'endettement qui est faible, un encours, une capacité de désendettement qui est relativement courte en termes de timing puisque l'on est sur 3,6 années potentielles, ce qui est très bon.

La répartition du capital est répartie de manière assez homogène entre les prêts à moins de 5 ans, 5 et 10 ans et supérieur ou égal à 12 ans. Le petit point négatif que nous pouvons citer c'est que nous avons une répartition de prêt en taux fixe et en taux variable. Et parmi les prêts en taux variable, nous subissons l'impact de l'inflation dans la mesure où le taux d'inflation en hausse va avoir un impact sur nos prêts en Livret A et ils vont donc subir une augmentation des intérêts en conséquence puisque le taux va augmenter de facto, et donc nous allons avoir un moindre gain avec la réduction du capital que l'on aurait pu escompter avec cette réduction de capital.

En ce qui concerne les épargnes, vous avez l'évolution de l'épargne à partir de 2018 (de 2018 à 2022).

2021 était une année assez exceptionnelle sur le plan de l'épargne. Sur cet exercice 2022, on est à une épargne nette à hauteur de 280 523 € ce qui est faible, proportionnellement. On pourrait avoir un taux d'épargne sensiblement plus élevé avec des recettes un peu plus importantes. Ce taux d'épargne brut est à 11,58 %, nous restons sur un taux satisfaisant mais les marges de manœuvre restent modérées donc cela nous permet d'absorber une partie de notre politique d'investissement mais la marge reste faible.

Pour ce qui est de la fiscalité toujours sur cet exercice 2022, rappelons que la taxe d'habitation n'a plus lieu d'être sur les habitations occupées. On avait toutefois sur les résidences secondaires une base sur la taxe de 105 074 € avec un taux de 12,42 % qui, pour rappel, est fixe, n'est plus modulable, nous donne un produit de 13 051 € pour 2022.

En ce qui concerne les bases de la taxe foncière bâti, nous sommes à 6 953 677 € avec un taux qui n'a pas bougé de 43,70 %, ce qui correspond à des produits de 3 038 757 € et 1248 € de lissage qui correspond au calcul que réalise l'Etat pour estimer la compensation liée à la perte de la taxe d'habitation.

En ce qui concerne la taxe foncière non bâti, nous sommes à 32 871 € de base avec un taux de 106,51 %. Pour rappel, ce taux est plutôt incitatif pour éviter de laisser les bâtiments vacants et le produit est de 35 011 € soit un total pour la fiscalité locale de 3 144 778 € pour 2022 en hausse de 57 467 € par rapport à 2021, essentiellement dû à l'augmentation des bases fiscales.

Les orientations 2023 en termes de dépenses : pour rappel sur le chapitre 11 qui concerne « Electricité, combustibles », nous avons une inflation qui estime l'augmentation des coûts à hauteur de 75 000 €. Nous avons constaté que l'inflation fait que, les denrées alimentaires, même si cela est limité grâce aux marchés publics que nous avons passés, connaîtront une augmentation des coûts.

Il a été demandé aux services de rester à budget constant sur les différentes actions qu'ils peuvent mener. Chaque service reste à iso fonctionnement en termes de budget. Nous avons des hausses de dépenses associées à l'inflation de manière générale avec les télécommunications, prestations de services, assurances et entretiens sur lesquels malheureusement nous avons assez peu de marges de manœuvre. Celles que nous pourrions avoir sur ces différentes activités ont été obtenues en début de mandat, deuxième année de mandat avec des renégociations de nombre de contrats relativement importants. Aujourd'hui, nous sommes sur des contrats qui sont déjà renégociés et la politique inflationniste fait que nous sommes sur des dépenses qui vont plutôt vers la hausse que vers la baisse. En revanche là où nous avons pu obtenir une baisse des dépenses, ce sont les fournitures de travaux de maintenance et formation (chapitre 011).

Sur le chapitre 012, l'augmentation de 165 000 € pour une année pleine sur 2023 est due à, d'une part, le RIFSEEP sur une année complète (l'an dernier nous n'étions que sur 6 mois), l'augmentation du point d'indice sur 2022, là aussi sur une année pleine. Sur 2023, il est question d'une augmentation à nouveau de 2.5 % du point d'indice. Nous n'avons pas les dates potentielles ni la certitude que cela soit mis en place, néanmoins il faut l'anticiper en termes de prévisions budgétaires.

Le recensement INSEE, qui s'est réalisé en ce début d'année, nous a également coûté de l'argent et nous avons une hausse de l'assurance du personnel à hauteur de 43 000 €. Elle couvre les arrêts maladie et il se trouve que l'assurance qui nous couvrait a demandé une renégociation du contrat dans la mesure où les contrats leur coutaient trop chers (nous n'étions pas sur les bons critères) et il a été choisi en Conseil Municipal, nous l'avons voté, de conserver le maintien de salaire tel qu'il était prévu dans les contrats précédents donc de ne pas handicaper les agents qui seraient en arrêt maladie avec un contrat moins disant, et donc nous avons subi cette hausse pour conserver les mêmes taux de garantie pour les agents et ensuite dans le chapitre 65, nous avons toujours des logiciels en cloud pour les services, qui en terme de fonctionnement, ont un coût annuel de location et d'utilisation.

Au chapitre 66, nous avons une diminution des intérêts d'emprunt. Et toujours une section de dépenses imprévues, à prévoir au cas où, qui peut avoir son intérêt lors de soucis que l'on peut rencontrer sur les bâtiments, sur les différentes actions que l'on peut avoir à mener en caractère d'urgence.

Commentaire sur le tableau : sur l'évolution entre les budgets prévisionnels 2022 et 2023, nous constatons une hausse de 6.12 % pour le chapitre 11, 5.03 % pour le chapitre 12 et si on cumule les deux, cela correspond à 5.3 Millions d'€ sur 5.7 Millions de budget. L'impact budgétaire est très clairement à mettre en exergue sur ces deux chapitres avec une évolution du budget prévisionnel entre 2022 et 2023 total de 3.8 % pour cette section de fonctionnement.

En ce qui concerne la fiscalité, les orientations 2023 ne prévoient pas d'augmentation des taux, globalement cela correspond aux attentes de tous et cela est naturel compte tenu de la situation économique globale à fortiori dans un contexte où l'évolution des bases fiscales de la loi de finances générale fait que nous allons avoir une augmentation des recettes, ce qui serait une double peine pour nos administrés, d'infliger en plus une hausse des taux. Dans le contexte présent, notre taux resterait à 43.710 % et les bases nous permettraient d'augmenter notre total de produits à un total de 3 309 608 €. Le coefficient correcteur de 60 766 € fait que l'on obtiendrait un montant total en terme fiscal de 3 370 374 € et pour rappel nous étions à 3 144 778 € en 2022 donc 230 000 € de recettes additionnelles.

Les orientations en termes de recettes de fonctionnement : la fiscalité est revue à la hausse du fait de l'évolution des bases. Sur le chapitre 74, nous avons des dotations qui sont potentiellement identiques à 2022, des versements CAF qui devraient être revus à la hausse. Le filet de sécurité qui s'applique pour notre collectivité et la compensation de l'ASP pour le concept de cantine à 1€.

Sur le chapitre 75, nous avons une hausse des revenus sur les immeubles qui est budgété et sur le chapitre 13, une estimation à la hausse des remboursements des salaires des agents en maladie, ce qui n'est pas une bonne nouvelle mais cela est lié à des arrêts nouvellement connus. Et donc en termes d'évolution budgétaire, là encore il y a un poste budgétaire qui ressort : c'est le chapitre 73 « Impôts et taxes » qui correspond à la plus forte ressource de fonctionnement de la collectivité qui connaît une augmentation de

5.58 %. Les dotations « Subventions et participations » sont dopées sur une année pleine par la compensation de l'ASP puisque ce sont des recettes que l'on ne perçoit pas, par ailleurs sur les produits typiquement de restauration scolaire puisque l'on a une cantine à 1 € compensée par ces recettes là donc sur une année pleine cela permet de doper assez sensiblement ce chapitre 74 avec une hausse de 57.42 % et donc nous avons un prévisionnel budgétaire sur une année complète qui évolue de 12.3 % à la hausse par rapport à 2022..

Les orientations d'investissement en termes de dépenses et de recettes sur 2023 : le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 416 000 €. Nous avons 1 073 684 € de dépenses d'équipement réparties parmi les différentes actions que vous avez listées avec la rénovation / entretien des écoles, l'équipement des écoles, la réparation et l'entretien des bâtiments sportifs, les travaux d'économie d'énergie, l'aménagement lié à la communication, le remplacement des matériels et notamment les véhicules et une part des dépenses 2022 non réalisées à réaliser sur cette année 2023 à hauteur de 136 439 € soit un total de dépenses pour cette année 2023 à hauteur de 1 626 126 € et pour financer cela, nous avons la FCTVA sur les travaux 2021 soit 72 067 €, les cessions mobilières, immobilières potentiellement estimées à 166 000 €, la taxe d'aménagement à hauteur de 45 000 € et 234 000 € de subventions possibles.

Pour rappel, nous étions à 90 000 € sur 2022, le regroupement des actions a son importance dans l'échelle économique sur ces investissements soit un total de recettes de 517 067 €. L'écart se trouve dans les besoins de financement, du reste à réaliser et du déficit cumulé 2022 qui sont financés entre autres par l'excédent de fonctionnement et donc le besoin de financement des investissements 2023 qui est à hauteur de 928 056 €, le financement du reste à réaliser du déficit à hauteur de 759 857 € pour un besoin de financement total sur cette année 2023 qui est de 1 687 913 €.

Pour équilibrer ces actions, nous avons en dépenses et en recettes les différents postes qui sont inscrits donc l'affectation de résultats 1068 en recettes à 759 857 € qui correspond à notre besoin de financement, les ressources propres de FCTVA, la taxe d'aménagement, les ressources exceptionnelles, l'excédent de fonctionnement ce qui vient compenser la partie manquante et les subventions possibles 2023 et pour équilibrer notre budget dans sa globalité, il est potentiellement imaginé de recourir à un emprunt de 200 000 €. Aujourd'hui en termes d'estimation sachant que cet emprunt sera régulé en fin d'année en fonction des besoins effectifs, des besoins réels et évidemment des taux en cours à ce moment là puisqu'aujourd'hui les taux sont encore accessibles, il est évident que si les taux venaient à exploser d'ici la fin de l'année peut être que cette question sera remise sur la table pour avoir la meilleure efficacité possible d'un point de vue budgétaire.

Remerciements de Mr Le Maire

Remarques ou questions :

Denis Limousin :

Nous avons tous compris que le contexte économique était très délicat et très difficile à la fois pour les communes mais aussi pour les habitants. Je trouve heureux que l'on ait compris qu'il ne fallait pas toucher à une augmentation d'impôts par rapport à notre population sachant que l'augmentation des bases va quand même impacter très sérieusement les Palaisiens. Une question par rapport à l'augmentation du point d'indice :

Sur le fond, il me semble normal que le point d'indice augmente et cela est nécessaire en revanche les décideurs ne sont pas toujours les payeurs en l'occurrence l'Etat. Tu nous faisais part d'une aide de l'Etat par rapport à ce surcoût à payer par la municipalité. Peut on avoir une idée du pourcentage que cela peut représenter ?

Fabien Husson :

L'aide de l'Etat n'est intervenue que sur l'exercice 2022 pour compenser l'écart du coût d'indice sur 2022 mais elle est caduque aujourd'hui c'est-à-dire que maintenant elle est à pleine charge des communes, elle n'intervient plus, il n'y a plus d'aide de l'Etat, c'était juste les 6 mois de 2022 puisque cela n'avait pas été écrit et prévu au budget.

Denis Limousin :

C'est ce qui est contestable sur le plan politique, les décideurs ne sont pas payeurs et c'est ce qui me paraît injuste par rapport aux gestions communales. Le point positif aussi qui a été souligné et qui est important

c'est qu'en terme d'endettement, notre commune est toujours en bonne situation, c'est pourquoi l'idée d'un éventuel emprunt à condition que les taux soient considérés corrects, ne me paraît pas, démesuré loin de là.

Monsieur le Maire :

Pas d'autres remarques.

Nous pouvons considérer que le débat des orientations a eu lieu et je vous remercie pour avoir participé à cette réunion et nous nous voyons pour le prochain Conseil où nous parlerons du budget. A priori, nous l'avons fixé au 4 Avril mais il est possible qu'il soit décalé au 6 Avril mais nous vous tiendrons informés suffisamment tôt pour que vous puissiez vous adapter à une nouvelle date.

Merci à tout le monde.

Fin de la séance à 19h40.